

Commune de Crissier
Rapport de la Commission chargée de l'étude du Préavis de la Municipalité
N°33/2021 – 2026
Service du patrimoine, rénovation et extension du parc véhicules

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

La Commission chargée de l'étude du préavis municipal **33/2021 - 2026**, s'est réunie le mardi 22 novembre 2022 à 19h30 à Crissier, au Bâtiment administratif de Chisaz, Salle Sorge.

Ladite commission était composée de Mesdames et Messieurs :

Présents : : Martin Ester, CDC

Clerc Christelle, CDC

Brélaz Alexandre, RESOC

Siegenthaler Henrik, SC, Président Rapporteur

Eiselé Werner SC

Gruffel Pascal ROLC

Absent : Maeder Pascal, RESOC

Les membres de la Commission remercient Monsieur Laurent Bovay, Syndic, et Messieurs Nicolas Le Goff, responsable du service patrimoine et Luc Mayor, Chef concierge pour leur présence.

Les présentations étant faites, la parole est donnée à Monsieur Bovay qui donne des explications sur le déroulement de la séance et passe au préambule.

Préambule :

Le service du patrimoine porte la responsabilité de l'entretien et de l'exploitation des bâtiments communaux. Pour ce faire le secteur conciergerie regroupe 8 agents d'exploitation sous la responsabilité d'un chef de secteur. La répartition géographique des bâtiments nécessite chaque jour de nombreux mouvements entre ces différents sites. Cette situation suscite un besoin de moyens de mobilité, raison pour laquelle il est demandé une extension du parc véhicules en plus du remplacement du véhicule actuel, Toyota Hiace. L'aspect environnemental est également un critère important dans le choix de la mobilité et des véhicules pour le secteur de la conciergerie. Il est aussi à relever que dorénavant l'acquisition de véhicules pour un coût total inférieur à CHF 50,000. – est intégré dans le budget annuel. Dans ce sens seule l'acquisition du Goupil aurait dû faire l'objet du préavis. Mais dans un souci de transparence, il a été décidé d'inclure l'acquisition du véhicule de remplacement du Toyota Hiace dans ce préavis.

Visite du véhicule polyvalent « Goupil » :

Tous les commissaires sont invités à une visite guidée pour voir le Goupil stationné dans le garage du bâtiment communal. Monsieur Mayor fait la démonstration des diverses fonctionnalités du véhicule, qui possède un pont en inox basculant. Le modèle présenté est le standard qui sera également celui qui sera livré. Plusieurs communes environnantes en

possèdent, dont Morges qui en a quatre, et sont très contentes de la performance. Le frein est régénératif (charge en descente) et le véhicule se prête bien aux différentes topologies de Crissier. La capacité charge utile est également un atout car il est possible de presque tout transporter avec ce véhicule.

À la suite de la visite Monsieur Le Goff explique que les 9 collaborateurs du secteur conciergerie ont un bus à usage exclusif pour s'occuper de 40 sites sur la commune, dont certains sont sans concierge et surveillance (comme le refuge par exemple) et nécessitent de ce fait une visite quotidienne pour effectuer des contrôles. D'où la demande d'un véhicule supplémentaire car il y a de plus en plus de demandes pour des prestations qui nécessitent un véhicule. Par exemple, suite à un accord avec la voirie, celle-ci s'occupe des poubelles sur le domaine public, tandis que le secteur conciergerie s'occupe de celles qui appartiennent à la commune de Crissier (Refuge, Pré Fontaine, Noutes etc.).

Pourquoi un véhicule de ce type ? Il y a d'abord le problème olfactif (poubelles), puis celui des liquides qui se renversent ou suintent des sacs et qui sont plus faciles à nettoyer s'il s'agit d'un pont inox que dans un véhicule fermé avec de la moquette.

Remarque complémentaire : le Toyota consomme actuellement pour CHF 1,500.- de diesel par année, ce qui correspond approximativement à un coût de CHF 27.- les 100 km. Même avec l'augmentation du coût de l'électricité prévu pour 2023, le coût pour 100 km sera d'environ CHF 12.-, nettement inférieur à l'essence.

1. Questions de la commission

1	Pourquoi est-il nécessaire d'augmenter la puissance du Goupil à 14kW ? C'est dû à la topographie de la commune qui possède de nombreuses montées comme à Montassé. Si elle avait été plus plate 10kW auraient sans doute suffi.
2	Quand aura lieu la prochaine inspection pour le Toyota ? Ce sera en 2023, mais on ne sait pas quand. D'où le présent préavis afin d'éviter de devoir repousser l'inspection ou de devoir agir dans l'urgence si le Toyota tombait en panne.
3	Qui sont les fournisseurs du véhicule Toyota ? Il y a deux offres de concessionnaires Toyota à Crissier. Une des offres est plus attractive car elle propose une reprise de l'ancien véhicule pour CHF 3000.- alors que Mercedes ne veut pas même débarrasser l'ancien véhicule.
4	Toyota offre une garantie de trois ans. Y-a-t-il une garantie étendue pour d'autres pièces ? Garantie usine de trois ans ou 100,000 km. Corrosion 6 ans. De plus après expiration de la garantie d'usine, la garantie est automatiquement prolongée d'une année supplémentaire après chaque service effectué auprès d'un partenaire Toyota officiel et cela jusqu'à 10 ans au maximum.

5	Toyota peut-il également offrir le service gratuit ? Non, mais sur ce genre de véhicule cela ne représente que 150.- à 200.- CHF par année.
6	Combien de charges sont-elles prévues par semaine ? On estime 6,000 km parcourus par année et une charge par semaine pour le Toyota. Pour le Goupil qui a une plus petite autonomie, maximum deux charges par semaine.
7	Pourquoi pour le Goupil il est indiqué une garantie d'un an alors que la loi en prévoit deux. Après vérification, il est constaté qu'il y a une erreur dans le préavis. C'est bien une garantie de deux ans pour le véhicule. La batterie est garantie sept ans.
8	Quel type de bornes de chargement vont être installées ? Il s'agit de Green Motion (ABB) avec 16 ampères.
9	La rémunération des km parcourus avec véhicules privés est estimée à CHF 5,000. – par année ? Si l'on additionne les km effectués par les concierges avec leur véhicule privé, c'est un coût de 5 à 6 milles francs par an. Cependant il n'est pas sûr que l'on arrive à supprimer tous ces km. La commune paie également un complément d'assurance pour l'utilisation de véhicules privés à usage professionnel. On nous informe que Crissier va pouvoir emprunter le vélo cargo de la commune de St-Sulpice qui ne l'utilise pas.
10	D'où proviendra l'électricité et quel sera le mix énergétique pour charger les véhicules ? L'idée est claire que l'on veut obtenir une autonomie avec des panneaux solaires. Au printemps prochain, il y aura un crédit cadre avec la possibilité d'investir dans des projets de panneaux photovoltaïques. Par exemple, pour le BHNS sur le hub il y a deux casquettes et cela coûterait CHF 30,000. - pour l'équiper et raccorder au bâtiment administratif.
11	Il n'est pas tenu compte de la reprise ou de réduction des coûts dans le préavis. Il n'est pas tenu compte dans le préavis de subventions, réductions ou reprises car ce sont les prix définitifs qui doivent être présentés, sans réduction aucune.

La Commission, remercie Messieurs Laurent Bovay, Nicolas Le Goff, et Luc Mayor pour leur présentation et leur temps consacré lors de cette soirée pour répondre à toutes les questions.

La Commission n'a aucun vœu à formuler.

La Commission tient à saluer le geste de la Municipalité d'aller dans le sens des énergies renouvelables et tenir compte de l'aspect environnemental ainsi que d'avoir choisi la transparence en incluant les deux véhicules dans le préavis plutôt que de faire passer le moins cher par la validation du budget.

PRISE DE POSITION DE LA COMMISSION

Compte tenu des éléments invoqués dans ce rapport, c'est à l'unanimité de ses membres, que la Commission chargée d'étudier le préavis 33/2021-2026 vous propose :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter le préavis 33/2021-2026 tel que proposé par la Municipalité.

Le président rapporteur

Henrik Siegenthaler